

Procès-verbaux de la Municipalité Saint-Camille-de-Lellis

**Municipalité de
Saint-Camille-de-Lellis
Province de Québec**

N° de résolution
ou annotation

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le 10^e jour de septembre 2012, à 19h30 heures à la salle du conseil municipal.

1.0 et 2.0 Après la prière d'usage, ce fut l'appel des présences, et il est constaté la présence des conseillers suivants:

**M. Étienne Cayouette-Goupil;
Mme Thérèse Blanchet;
M. Richard Pouliot;
M. Marcel Bégin;
M. Serge Boutin;**

Absent : M. Jocelyn Pouliot.

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de **M. Adélarde Couture, maire**

La Secrétaire-Trésorière & Directrice Générale, Mme Nicole Mathieu est absente, M. Adélarde Couture prendra les notes de la séance régulière du conseil municipal.

176-09-12

3.0 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE l'on accepte l'ordre du jour tel que lu et modifié;

ADOPTÉE,

- 1.- **Prière; Réunion du 10^e jour de septembre 2012**
- 2.- Appel des présences;
3. Acceptation de l'ordre du jour;
- 4.- Acceptation du procès-verbal du 6 août 2012;
- 5.- Suivi au procès-verbal;
- 6.- Acceptation des comptes à payer inscrits sur la feuille no.09-12;
- 7.- Dépôt des indicateurs de gestion;
- 8.- Avis de motion, règlement numéro 414-2012 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.
- 9.- Résolution, modification du règlement d'emprunt numéro 398, article 10;
- 10.- Résolution, adoption du taux, prêt permanent, 1^{ère} partie des travaux route 204;
- 11.- Résolution, dérogation mineure, Mme Jinny Bolduc;
- 12.- Résolution, demande de Mme Lucie Poulin;
- 13.- Résolution service incendie :
A) Nomination d'un directeur adjoint, service incendie;
B) Achat d'un portable, pour logiciels première ligne et Cauca;

N° de résolution
ou annotation

177-09-12

178-09-12

Procès-verbaux de la Municipalité Saint-Camille-de-Lellis

- 14.- Résolution, renouvellement du bail de location, édifice du 16, rue du Couvent;
- 15.- Résolution, contrat d'approvisionnement en huile à chauffage;
- 16.- Résolution, contrat d'achat du sable salé;
- 17.- Résolution, entreposage du sable salé;
- 18.- Résolution, augmentation de la valeur assurable des bâtiments municipaux et ajustement de la prime d'assurances MMQ;
- 19.- Résolution, Colloque de la zone Beauce-Côte Sud;
- 20.- Résolution, Fonds Culturel, journée de la photo 2013;
- 21.- Résolution, nomination d'un représentant municipal au CA du DISC;
- 22.- Demande de commandite, Fête de Noël des enfants;
- 23.- Rapport des responsables de comités, des secteurs & du maire :
 - A-Membres des comités;
 - B-Voirie;
 - C-Incendie;
 - D-Aqueduc et égout;
 - E-Administration;
 - F-Maire.;
- 24.- Correspondance;
- 25.- Varia: A) Résolution, achat d'asphalte froid;
B) Résolution, recommandation paiement no. 7 de Genivar.
C) Bornes d'arpentage, rue de la Fabrique;
- 26.- Question(s) de l'assistance;
- 27.- Levée de l'assemblée;

4.0 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 AOÛT 2012

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS, QUE le procès-verbal du 6 août soit adopté, et signé tel que modifié;

5.0 SUIVI AU PROCES-VERBAL

M. Adélarde Couture procède au suivi du procès-verbal du 6 août dernier.

6.0 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER 09-12

ATTENDU : la liste des comptes numéro 09-12 préparée par Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 10^e jour de septembre 2012 dans laquelle figure tous les comptes à accepter au montant de 170,018.29\$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. ÉTIENNE CAYOUILLE-GOUPIL APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE le conseil municipal adopte les comptes mentionnés sur la liste 09-12 tels que présentés. Le total des comptes pour **SEPTEMBRE 2012 s'élève à : 170,018,29\$.**

Procès-verbaux de la Municipalité Saint-Camille-de-Lellis

QUE la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 09-12.

N° de résolution
ou annotation

Je soussignée, Nicole Mathieu, directrice générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois de septembre 2012.

Nicole Mathieu, Directrice générale

	Liste des comptes payés en	No. Chèque
	Août 2012 :	
1-	2 879,20 \$	C1200431
2-	349,21 \$	C1200432
3-	410,90 \$	C1200433
4-	426,10 \$	C1200434
5-	503,00 \$	C1200435
6-	878,94 \$	C1200436
	5 447,35 \$	Sous-total
	Liste des comptes à accepter	
	pour l'assemblée de septembre	
7-	145,00 \$	C1200437
8-	1 022,77 \$	C1200438
9-	77,70 \$	C1200439
10-	21,05 \$	C1200440
11-	151,77 \$	C1200441
12-	423,97 \$	C1200442
13-	951,24 \$	C1200443
14-	55,37 \$	C1200444
15-	60,00 \$	C1200445
16-	41,34 \$	C1200446
17-	80,48 \$	C1200447
18-	280,54 \$	C1200448
19-	18 225,00 \$	C1200449
20-	413,27 \$	C1200450
21-	71,61 \$	C1200451
22-	5 219,87 \$	C1200452
23-	114,95 \$	C1200453
24-	882,71 \$	C1200454
25-	2 193,48 \$	C1200455
26-	986,72 \$	C1200456
27-	25,19 \$	C1200457
28-	344,91 \$	C1200458
29-	3 666,60 \$	C1200459
30-	860,00 \$	C1200460
31-	660,06 \$	C1200461
32-	2 304,90 \$	C1200462
33-	81 631,99 \$	C1200463
34-	90,30 \$	C1200464
35-	6 226,69 \$	C1200465
36-	91,06 \$	C1200466
37-	15,05 \$	C1200467
38-	561,96 \$	C1200468
39-	38,70 \$	C1200469
40-	1 022,77 \$-	Déduire
	126 913,48 \$	Sous-total

Procès-verbaux de la Municipalité Saint-Camille-de-Lellis

N° de résolution
ou annotation

GRAND TOTAL SALAIRES À ACCEPTER POUR SEPTEMBRE	19 400,45 \$
---	---------------------

	LISTE DES COMPTES À	Feuille 09-12
	AJOUTER POUR SEPTEMBRE	No. Chèque
41-	139,75 \$	C1200470
42-	569,13 \$	C1200471
43-	18,00 \$	C1200472
44	36,75 \$	C1200473
45-	426,00 \$	C1200474
46-	169,89 \$	C1200475
47-	475,00 \$	C1200476
48-	75,00 \$	C1200477
49-	36,00 \$	C1200478
50-	14 836,38 \$	C1200479
51-	54,61 \$	C1200480
52-	638,91 \$	C1200481
53-	145,00 \$	C1200482
54-	666,09 \$	C1200483
55-	58,54 \$	C1200484
56-	538,50 \$	C1200485
57-	39,55 \$	C1200486
58-	139,75 \$	C1200487
	139,75 \$-	Déduire
	666,09 \$-	Déduire
	18 257,01 \$	
	170,018,29\$	TOTAL À
		ACCEPTER

Imprimerie CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

179-09-12

7.0 DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION

Cet item est reporté à une séance subséquente de ce conseil.

**8.0 AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT NUMÉRO 415-2012
RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Province de Québec
MRC des Etchemins
Municipalité de Saint-Camille

UN AVIS DE MOTION EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR
M. LE CONSEILLER RICHARD POULIOT QU'IL sera présenté
lors d'une séance subséquente de ce conseil municipal, le
règlement 415-2012 relativement au code d'éthique et de
déontologie des employés municipaux.

ADOPTÉE,

**9.0 RÉSOLUTION, MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT
NUMÉRO 398, ARTICLE 10**

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le règlement 398 décrétant une dépenses de 8,295,610\$ pour la réalisation des travaux de réfection des conduites d'aqueduc, d'égout et de la chaussée de la rue Principale (route 204);

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption de ce règlement une erreur s'est glissée à l'article 10, dernier paragraphe, et qu'il y a lieu de modifier celui-ci par résolution du conseil.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL BÉGIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis modifie le règlement numéro 398, article 10, dernier paragraphe, qui devra se lire comme suit :

Article 10 – dernier paragraphe :

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ADOPTÉE,

181-09-12

**10.0 RÉSOLUTION ADOPTION DU TAUX, PRÊT PERMANENT,
1^{ÈRE} PARTIE DES TRAVAUX DE LA ROUTE 204**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) :

QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Camille-de-Lellis accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins des Etchemins pour son emprunt du 18 septembre 2012 au montant de 472 300 \$ par **billet** en vertu du règlement d'emprunt numéro 398, au pair, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

25 500 \$	2,85 %	18 septembre 2013
26 100 \$	2,85 %	18 septembre 2014
27 000 \$	2,85 %	18 septembre 2015
27 700 \$	2,85 %	18 septembre 2016
366 000 \$	2,85%	18 septembre 2017

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci;

Procès-verbaux de la Municipalité Saint-Camille-de-Lellis

QUE demande soit faite au ministre des Finances, d'approuver les conditions du présent emprunt, telles que mentionnées ci-haut.

N° de résolution
ou annotation

182-09-12

ADOPTÉE,

Adoption du prêt permanent

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) :

IL EST PROPOSÉ PAR M. RICHARD POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Saint-Camille-de-Lellis souhaite emprunter par billet un montant total de 472 300 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
398	472,300\$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR M. RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 472 300 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 398 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière ou trésorière;

QUE les billets soient datés du 18 septembre 2012;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2013.	25 500 \$
2014.	26 100 \$
2015.	27 000 \$
2016.	27 700 \$
2017.	28 600 \$ (à payer en 2017)
2017.	337 400 \$ (à renouveler)

Procès-verbaux de la Municipalité Saint-Camille-de-Lellis

N° de résolution
ou annotation

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de la paroisse de Saint-Camille-de-Lellis émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 18 septembre 2012), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 398, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE,

183-09-12

11.0 RÉSOLUTION, DÉROGATION MINEURE, PROPRIÉTÉ DU 63, RUE DE LA FABRIQUE

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de Mme Jinny Bolduc relativement à un projet de rénovation de sa propriété du 63, rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité doit obtenir une recommandation du comité d'urbanisme pour procéder à l'approbation du dossier de dérogation mineure de Mme Bolduc.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR SERGE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) que la Municipalité de Saint-Camille adopte la dérogation mineure de Mme Jinny Bolduc du 63, rue de la Fabrique, à Saint-Camille, en l'occurrence, l'agrandissement de sa bâtisse qui sera situé à 22 pieds du fossé, de front au chemin, alors que la réglementation exige 25 pieds.

QUE l'approbation de la dérogation mineure est conditionnelle à la réception d'une recommandation favorable du projet par le comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Camille.

ADOPTÉE,

184-09-12

12.0 RÉSOLUTION, DEMANDE DE MME LUCIE POULIN POUR LA LOCATION D'UN LOCAL, AU 217, RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Saint-Camille a reçu une demande de Mme Lucie Poulin de Saint-Camille, pour la location d'un local à l'édifice municipal, au 217, rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille veut encourager l'établissement de nouveaux commerces à Saint-Camille;

CONSIDÉRANT QUE ce local est vacant depuis plus d'un an, et est disponible pour location;

CONSIDÉRANT QUE la locataire sera responsable de payer les matériaux et la peinture qui serviront à la construction d'un mur pour créer une salle d'attente;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité accepte de fournir la main-d'œuvre pour effectuer les travaux de construction d'un mur;

N° de résolution
ou annotation

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte de louer à Mme Lucie Poulin du 7, rue de la Fabrique, l'ancien local des agents de la faune, sis au 217, rue Principale, à Saint-Camille pour une grandeur de 53 m2 pour une période d'un an, au coût de 100\$ par mois.

QUE toutes les modalités de location soient contenues dans un bail de location qui sera signé par les deux parties.

QUE l'on autorise la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille ledit bail.

ADOPTÉE,

13.0 RÉSOLUTION, SERVICE INCENDIE :

185-09-12

A) Nomination d'un directeur adjoint, service incendie :

CONSIDÉRANT QUE M. Pierre Morneau, chef pompier, nous recommande la candidature de M. David Blanchet comme directeur adjoint du service incendie de Saint-Camille

CONSIDÉRANT QUE M. Blanchet est très intéressé par ce poste de directeur adjoint;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ÉTIENNE CAYOUILLE-GOUPIL APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis nomme M. David Blanchet, à titre de directeur adjoint du service incendie de Saint-Camille. M. Blanchet a complété sa formation d'officier avec succès, prérequis pour occuper ce poste. Au cours des prochains jours, M. Blanchet devra signer un contrat pour se conformer aux conditions d'embauche pour le poste de directeur adjoint.

ADOPTÉE,

186-09-12

B) Achat d'un ordinateur portable, pour l'installation des logiciels première ligne et Cauca.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille doit implanter le logiciel première ligne et Cauca pour son service incendie;

CONSIDÉRANT QUE ces outils serviront à effectuer la mise à jour de toutes les données relatives aux immeubles de la municipalité, ainsi que tous facteurs de risques s'y reliant;

CONSIDÉRANT QUE les ordinateurs de la municipalité ne sont pas compatibles à distance pour effectuer l'entrée de données et de mises à jour.

Procès-verbaux de la Municipalité Saint-Camille-de-Lellis

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le directeur incendie, M. Pierre Morneau devra vérifier auprès du programmeur de CAUCA et du logiciel première ligne pour obtenir les spécifications de l'ordinateur à acheter.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE BOUTIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille achète un ordinateur portable pour le service incendie de Saint-Camille. Des cotations seront demandées dans les prochains jours à différents fournisseurs.

ADOPTÉE,

187-09-12

14.0 RÉSOLUTION, RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LOCATION, ÉDIFICE DU 16, RUE DU COUVENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a reçu une demande de la compagnie Multi-Segments et de son président, M. Jimmy Baillargeon qui désire louer un espace dans l'immeuble du 16, rue du Couvent, (ancienne usine de couture);

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance du contenu de la demande et qu'ils sont d'accords avec l'idée de louer une partie de l'immeuble avec une formule « bail de location ».

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble est d'une dimension de 259 mètres carrés, et que l'espace disponible pour la location représente 209 mètres carrés, tel qu'indiqué au croquis déjà transmis. Tous les détails de l'entente sont contenus dans le bail de location.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. ÉTIENNE CAYOUILLE-GOUPIL, APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte de louer un espace de 209 mètres carrés dans l'immeuble situé au 16, rue du Couvent. Le bail de location sera d'une durée de 12 mois, du 1^{er} août 2012 au 1^{er} août 2013, et le bail est fait en considération d'un loyer annuel correspondant au coût mensuel de 190\$ représentant les coûts d'électricité.

QUE toutes les modalités de l'entente sont contenues dans le bail de location, et l'on autorise la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la municipalité de St-Camille ce document.

ADOPTÉE,

188-09-12

15.0 RÉSOLUTION, CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT EN HUILE À CHAUFFAGE

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Magloire et de Saint-Camille veulent procéder de gré à gré pour la fourniture d'huile à chauffage;

CONSIDÉRANT QUE les cotations ont été déposées dans le délai prescrit et qu'elles sont conformes aux spécifications demandées :

Pétroles Etchemins :

Huile à chauffage : .0295\$/litre (profit par litre, ex : 0.03\$/L)

Entretien annuel, nettoyage et brûleurs : 89.95\$/l'heure pour nettoyage par fournaise.

Paquet et fils :

Huile à chauffage : 0.0250\$/litre (profit par litre, ex : 0.03\$/L)

Entretien annuel, nettoyage et brûleurs : 85.00\$/l'heure pour nettoyage par fournaise.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte l'offre de la compagnie Paquet et Fils, contrat de gré à gré. La durée du contrat est d'un 1 an.

Prix :

Huile à chauffage : 0.0250\$/litre (profit par litre, ex : 0.03\$/L)

Entretien annuel, nettoyage et brûleurs : 85.00\$/l'heure pour nettoyage par fournaise.

ADOPTÉE,

189-09-12

16.0 RÉSOLUTION, CONTRAT D'ACHAT DU SABLE SALÉ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a procédé de gré à gré pour l'achat et la préparation de sable salé, parce que c'est une dépense de moins de 25,000\$.

PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE BOUTIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte la cotation de M. Patrick Couture de Saint-Just, au montant de 4098\$ taxes en sus pour l'achat de 300 tonnes de sable 0-1 /2", et la préparation de sable salé pour la saison hivernale 2012-2013.

QU'après le mélange avec le sel, soit 20 tonnes, le fournisseur nous livre 320 tonnes de sable salé.

ADOPTÉE,

190-09-12

17.0 RÉSOLUTION, ENTREPOSAGE DU SABLE SALÉ

IL EST PROPOSÉ PAR MME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte l'offre de Doryfor Inc. pour l'entreposage et le chargement du sable salé. Le coût fixe d'entreposage et de chargement s'établit pour 2012-2013 à 2150\$.

ADOPTÉE,

18.0 RÉSOLUTION, AUGMENTATION DE LA VALEUR ASSURABLE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

191-09-12

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a demandé une firme spécialisée d'effectuer la réévaluation de tous ses bâtiments selon la valeur de reconstruction, qui après modification se chiffre à 2,833,510.00\$

CONSIDÉRANT QUE la modification de la police d'assurances avec la nouvelle valeur assurable de ses bâtiments municipaux est primordiale;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL BÉGIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE

la Municipalité de Saint-Camille modifie sa police d'assurances selon les nouvelles valeurs de reconstruction fournis par SPE Valeur assurable.

QUE la Municipalité accepte le coût additionnel annuel de sa prime d'assurances au montant de 2,481\$ (taxes en sus) par notre compagnie d'assurances « La Mutuelles des Municipalités du Québec »;

ADOPTÉE,

192-09-12

19.0 RÉSOLUTION, COLLOQUE DE LA ZONE BEAUCE CÔTE-SUD

IL EST PROPOSÉ PAR MME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE l'on autorise la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à participer au colloque de zone de l'ADMQ qui se tiendra à Lévis cette année. Le coût d'inscription : 90.00\$.

QUE l'on paye tous les frais relatifs au colloque (frais de déplacement, repas, etc.);

ADOPTÉE,

193-09-12

20.0 RÉSOLUTION, FONDS CULTUREL, JOURNÉE DE LA PHOTO 2013

CONSIDÉRANT QUE nous avons transmis une demande au CLD des Etchemins pour présenter un projet dans le cadre du Fonds culturel de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet sera réalisé en 2013, par la tenue d'une « Journée initiative et interactive la photographie »;

N° de résolution
ou annotation

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis appuie le projet présenté dans le cadre du programme : Fonds Culturel auprès du CLD des Etchemins pour la réalisation d'une « Journée initiative et interactive de la photographie », qui se tiendra en 2013. Le budget pour cette journée est 1100\$, et le montant alloué pour notre projet par le CLD des Etchemins est 880\$, la contribution de la Municipalité sera de l'ordre de 20% soit 220\$.

QUE l'on autorise le maire, M. Adélarde Couture, et la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille le protocole d'entente.

ADOPTÉE,

21.0 RÉSOLUTION, NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU CA DU DISC

Reporté à la prochaine séance du conseil municipal.

194-09-12

22.0 RÉSOLUTION, DEMANDE DE COMMANDITE, FÊTE DE NOËL DES ENFANTS

IL EST PROPOSÉ PAR M. RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille commandite le Cercle des Fermières de Saint-Camille pour l'organisation de la fête de Noël des enfants 2012, la participation financière de la municipalité sera de 200\$.

ADOPTÉE,

23.0 RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE

Chaque responsable d'un comité fait rapport au conseil municipal des activités tenues durant le mois d'août 2012.

Maire :

Le maire, M. Adélarde Couture, fait rapport de toutes les réunions et rencontres qu'il a assisté durant le mois d'août. Il fait un bref résumé de ces activités.

24.0 CORRESPONDANCE

195-09-12

Demande de M. Steeve Bédard et Mme Lise Vachon pour un échange de terrain zoné agricole

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de M. Steeve Bédard et Mme Lise Vachon relativement à un terrain zoné agricole pour l'aliénation, le lotissement, et l'utilisation pour une fin autre que l'agriculture des parties de lot 44A, rang 1, Canton Daaquam, à Saint-Camille ;

Procès-verbaux de la Municipalité Saint-Camille-de-Lellis

CONSIDÉRANT QUE ce projet ne nuit en rien à l'agriculture sur le territoire de la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet respecte les règlements d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la municipalité.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE BOUTIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE le conseil municipal de Saint-Camille appuie la demande de M. Steeve Bédard et Mme Lise Vachon pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation pour une fin autre que l'agriculture des parties de lot 44A, rang 1, Canton Daaquam, à Saint-Camille-de-Lellis.

ADOPTÉE,

196-09-12

Lettre demande d'appui financier pour la prévention suicide

IL EST PROPOSÉ PAR MME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE le conseil municipal commande le Centre d'écoute et de prévention du suicide de Beauce –Etchemins. Le montant octroyé est de .10\$ per capita, soit un don de 86.30\$.

ADOPTÉE,

25.0 VARIA :

197-09-12

A) RÉSOLUTION, ACHAT D'ASPHALT FROID

IL EST PROPOSÉ PAR M. RICHARD POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille achète de gré à gré, 12 tonnes d'asphalte froid, au prix approximatif de 200\$/la tonne (taxes en sus);

ADOPTÉE,

198-09-12

Fabrication d'un « pad » d'asphalte, cour du garage municipal

IL EST PROPOSÉ PAR M. RICHARD POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille achète de gré à gré, de l'asphalte chaud, au prix forfaitaire d'approximativement 2000\$ pour la fabrication d'un « Pad », qui servira à déposer notre asphalte froid pour en faciliter l'utilisation en toutes saisons.

ADOPTÉE,

199-09-12

B) RÉSOLUTION, RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO. 7 GÉNIVAR, PROJET DE LA ROUTE 204, FACTURE GIROUX LESSARD

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL BÉGIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE le conseil municipal adopte le compte mentionné sur la recommandation de paiement no. 7 de Genivar dans le cadre des travaux de réaménagement de la route 204, à St-Camille. Le total du compte s'élève à : 727, 801.61\$.

QUE la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement dudit compte.

N° de résolution
ou annotation

ADOPTÉE,

C) BORNE D'ARPENTAGE, RUE DE LA FABRIQUE

IL EST CONVENU D'UN COMMUN ACCORD, DE FAIRE REPLACER DEUX BORNES D'ARPENTAGE QUI ONT ÉTÉ ARRACHÉES CHEZ MME PIERRETTE COUTURE ET M. JEAN-YVES LAMONTAGNE, ET CE, LORS DE TRAVAUX DE CREUSAGE DE FOSSÉS. CES TRAVAUX AURONT LIEU AU COURS DES PROCHAINES SEMAINES.

26.0 QUESTION(S) DE L'ASSISTANCE

Les questions de l'assistance.

27.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 21h30.

Adélard Couture, maire

Nicole Mathieu, directrice générale